



Conférence du 27 février 2024

Eau sous tension et aménagement du territoire

...

**Avec Thierry Burlot, président du Comité de bassin Loire-Bretagne,
et Sylvain Boucher, délégué France de Veolia, ancien président d'Aqua-Valley et
de France Clusters.**

Présentation de la conférence

La question de l'eau est devenue ces dernières années une préoccupation majeure des institutions, politiques et opinions publiques. La présentation par le Président de la République des 53 mesures du [plan « eau »](#) en mars 2023 a rappelé les enjeux de qualité et de disponibilité de cette ressource essentielle, confrontée aujourd'hui aux défis du changement climatique et aux phénomènes de pollution diffuse (pesticides, microplastiques...) qui retardent la reconquête de la qualité des eaux et la mise en conformité avec la [directive-cadre européenne de 2000](#)¹.

Soumise à des pressions et usages multiformes, la politique de l'eau se doit d'être repensée dans sa globalité et articulée à une réflexion transversale sur l'aménagement du territoire et la planification écologique. Bien commun par excellence, sa gestion relève de responsables publics et autorités organisatrices encore trop fragmentés, ce qui complexifie le processus de rapprochement de la gestion du « grand cycle » de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques (comités et agences de bassins², Etablissements publics territoriaux de bassins...) et la gestion du « petit cycle » (production d'eau potable, assainissement des eaux usées...) relevant de plus en plus des intercommunalités³.

1 La politique de l'eau en France est fondée sur quatre grandes lois et encadrée par la directive-cadre européenne sur l'eau publiée en 2000. Ce texte définit la notion de « bon état des eaux », vers lequel doivent tendre tous les États membres, dont la France. Le territoire français est découpé en 12 bassins. La gestion de ces bassins s'appuie sur la gouvernance d'un comité de bassin et une solidarité financière organisée par une agence de l'eau en métropole et par un office de l'eau en outre-mer (hors Mayotte).

2 Un comité de bassin est composé de représentants des conseils généraux et régionaux, des communes ou de leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau (pour 40%), des usagers de l'eau, des organisations socioprofessionnelles ainsi que des milieux aquatiques, des associations.

3 Les intercommunalités (EPCI à fiscalité propre) disposent toutes de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ». Métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération, disposent des compétences « eau », « assainissement (collectif et non collectif) » et « gestion des eaux pluviales ». Le transfert (encore partiel) de ces compétences aux communautés de communes sera généralisé en 2026. Ces compétences peuvent être transférées à des syndicats mixtes qui réunissent plusieurs intercommunalités. La gestion peut être également déléguée à des opérateurs de droit privé (sociétés publiques locales ou entreprises comme Veolia, Suez, Saur...).

*Dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire, les pouvoirs publics ont su planifier et mettre en place dès 1964 les moyens d'une gestion partagée et raisonnée de l'eau. La création des agences et comités de bassins a constitué un progrès considérable en organisant des solidarités de bassin amont-aval, modèle qui a souvent servi de référence à l'international. **Pour le sixantième anniversaire de la leur création, le Cercle pour l'aménagement a proposé de débattre du bilan de cette organisation par grands bassins et de l'analyser à l'aune des nouveaux défis de la gestion de l'eau** confrontée aux épisodes extrêmes (inondations, sécheresses...), aux concurrences des usages dans les prélèvements (énergie, agriculture, résidentiel, industriel...), aux nouvelles formes d'urbanisation, d'imperméabilisation des sols et de pratiques agricoles qui modifient les circulations de la ressource.*

Il sera en particulier question de débattre de l'efficacité des outils de planification : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), de programmation : Projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) et de contractualisation qui rassemblent aujourd'hui les différentes parties prenantes à plusieurs échelles territoriales.

Nicolas Portier, président du Cercle pour l'aménagement du territoire

Le Cercle pour l'aménagement du territoire entretient la mémoire de l'aménagement du territoire et, à ce titre, est très attaché à la question de l'eau, et des agences de l'eau qui font un peu partie du patrimoine familial. Il se trouve qu'en ce début d'année 2024, on commémore les 60 ans de la loi sur l'eau, qui a créé les agences de l'eau et les comités de bassin. C'était une création institutionnelle assez inédite que certains historiens relient à ce qu'on appelle aujourd'hui les communs. Au sens large, c'est donc un peu le patrimoine de l'aménagement du territoire des années 1960. On oublie qu'aménager le territoire, c'était aussi le ménager et protéger des ressources fragiles. L'aménagement du territoire a porté cette politique de l'eau, puis la protection du littoral, ou encore la protection de la montagne.



Cette conférence est la première de l'année. Les membres du Cercle portent un grand intérêt au lien entre l'eau et le territoire et on a souhaité commencer l'année avec ce thème, autour de deux intervenants. Thierry Burlot est président du comité de bassin Loire-Bretagne, qui a notamment été concerné par le sujet très sensible de Sainte-Soline. En réaction, on a demandé à Sylvain Boucher, qui était président de France Cluster, et a présidé plusieurs années le pôle de compétitivité Aqua-Valley. Sylvain est également un dirigeant chez Veolia depuis plusieurs années et connaît très bien le monde de l'eau. Merci à tous les deux d'être là pour évoquer les grands enjeux de l'eau. Ils ont longtemps été qualitatifs, liés au traitement, à la production, ou encore à l'équipement des territoires. Pourtant c'est aujourd'hui la question de la gestion quantitative qui devient centrale. Ces dernières années, beaucoup d'évolutions ont eu lieu sur les transferts de compétences aux intercommunalités, la réorganisation des acteurs de l'eau, la prise de compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), la réconciliation du petit cycle et du grand cycle de l'eau. Il s'agit d'évoquer aussi ce soir cette gouvernance de l'eau, surtout face aux enjeux très contemporains de gestion quantitative. Deux situations extrêmes sont actuellement visibles en France, d'un côté le Pas-de-Calais qui gère ses inondations et d'un autre côté les Pyrénées-Orientales qui gèrent leur sécheresse.

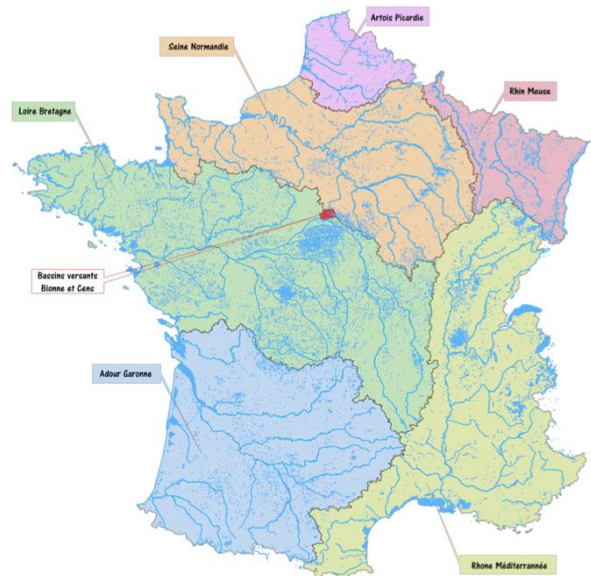
Thierry Burlot

Merci beaucoup. Le Cercle français de l'eau est très heureux de vous accueillir. On est aussi accueilli par la Fédération nationale des travaux publics, qui facilite notre organisation et qu'on remercie. Je suis très heureux qu'on puisse croiser eau et aménagement du territoire. Ça fait tellement longtemps que ce sujet est important que je me désolais qu'on ne parvienne pas à l'interroger. Je sors du salon d'agriculture, un peu dépité. J'ai entendu parler de reculs environnementaux, d'arrêt des plans Écophyto, d'arrêt des commissions locales de l'eau. Je suis très inquiet, mais je vais essayer de rester optimiste, car on n'a pas d'autres alternatives que de faire ensemble, pour ne pas courir à la catastrophe.

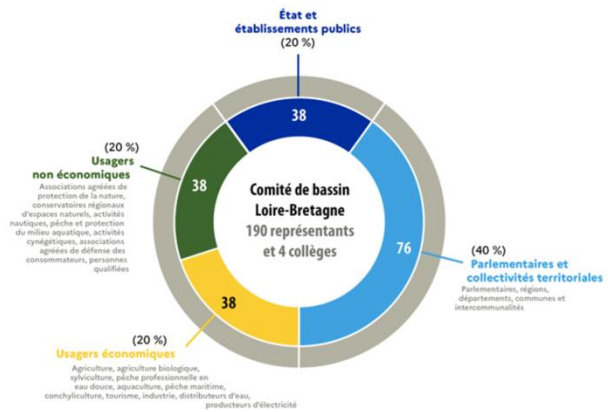
J'ai travaillé sur ces sujets pendant de nombreuses années, j'ai été élu local, président d'une communauté de communes, j'ai eu la chance d'être vice-président du Conseil régional de Bretagne pendant 17 ans, en charge des dossiers environnementaux. Néanmoins, pendant plus de 35 ans, je ne visais que la question qualitative. La question de la quantité d'eau ne s'était jamais posée. Et là, on assiste à une accélération des questions et des sujets qui est assez phénoménale. Mon intervention va s'organiser en plusieurs points. Tout d'abord, je vais vous parler de l'organisation de l'eau en France. Puis, je vais vous parler de Loire-Bretagne et de la Bretagne, non pas que je sois chauvin, mais c'est un territoire que je connais bien. J'aime beaucoup parler de la Bretagne, parce que c'est un concentré de ce qui va nous arriver. Enfin, je terminerai par les grands enjeux pour notre région, les grands enjeux de la politique de demain, en termes d'aménagement du territoire, de développement économique et de bien vivre ensemble.



L'organisation de l'eau en France tient d'une loi du 16 décembre 1964 qui est assez historique et qui a fait référence dans le monde entier. La loi sur l'eau a fait école et dit trois choses importantes. La première, c'est qu'une rivière ou un fleuve se gère de l'amont vers l'aval. C'est simple et compliqué à la fois. On a créé six grands bassins hydrographiques en métropoles : Loire-Bretagne, Adour-Garonne, Rhône-Méditerranée-Corse, Artois-Picardie, Seine-Normandie et Rhin-Meuse. Il y a deux originalités : avoir mis la Corse avec Rhône-Méditerranée et la Bretagne avec la Loire. La Bretagne n'a rien à voir avec la Loire et la Corse n'a rien à voir avec Rhône-Méditerranée. Je pense qu'en 1964, le législateur n'avait pas du tout envie de donner une autorité hydrographique à la Bretagne et à la Corse. La deuxième chose apportée par la loi, c'est la création de parlements de l'eau, donc des *comités de bassin*, qui sont des structures assez originales qui ont presque configuré la démocratie participative. On a mis dans les mêmes structures des services de l'État, des collectivités territoriales (régions, départements, communes, EPCI), des usagers qu'on qualifie d'économiques

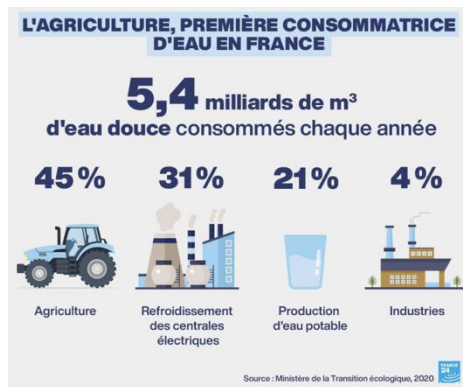


(agriculteurs, industriels, pêcheurs professionnels), et des usagers qu'on appelle non économiques (les pêcheurs à la ligne, les consommateurs et les associations de protection de l'environnement), réunis en collèges. En Loire-Bretagne, on est autour de 190, avec deux compétences majeures. La première est d'écrire un outil de planification de bonne gestion du fleuve et de ses affluents, un *SDAGE* (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux), qui est la réponse européenne de la France à la Directive cadre sur l'eau. Ce SDAGE est écrit tous les 6 ans et



fixe les ambitions en matière de gestion quantitative et qualitative. Jusqu'à présent, on ne s'occupait que de la gestion qualitative, puisqu'il n'y avait pas de problème de quantité. La deuxième compétence prend son importance aujourd'hui, et n'était que peu utilisée jusqu'à présent : on doit donner un avis conforme sur tous les financements des agences de l'eau, sur les grandes orientations des agences de

l'eau. Le troisième point important de cette loi sur l'eau concerne la création des *agences de l'eau* qui sont des agences financières de l'eau. Elles fonctionnent sur un principe très simple : quand vous payez de l'eau que vous consommez, vous payez une redevance à une caisse commune, qui s'appelle l'agence de l'eau, laquelle récolte ces redevances et les redistribue pour améliorer la qualité des réseaux, la qualité des traitements, la desserte ou encore l'assainissement. Les agences de l'eau récoltent ainsi **2 milliards d'euros par an**, avec des inégalités territoriales très claires. Loire-Bretagne est ainsi le plus grand bassin hydrographique de France et le plus pauvre. Par exemple,



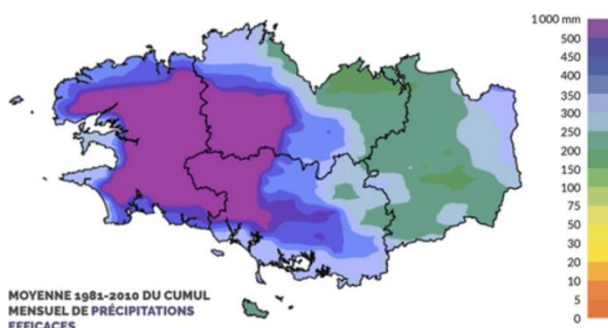
Seine-Normandie couvre 18% du territoire métropolitain et reçoit 800 millions d'euros de redevances par an quand Loire-Bretagne qui couvre 30% du territoire métropolitain en reçoit 380 millions. Vous avez bien compris que le monde agricole était peu sujet aux redevances, à l'inverse du monde industriel, notamment les énergéticiens. Ces 2 milliards d'euros étaient utilisés pour travailler sur le petit cycle de l'eau. Je n'aime pas trop faire la distinction entre petit et grand cycle, parce qu'on parle de la même ressource. Le petit cycle de l'eau, c'est l'eau au robinet et l'assainissement. En 60 ans, la métropole s'est bien équipée sur ce cycle. Quel que soit l'endroit où vous vous situez, même dans les endroits les plus éloignés, vous avez l'eau potable au robinet. Des travaux d'amélioration sur l'assainissement ont été menés. J'ai été élu pendant plus de 35 ans. Le budget le plus facile à faire dans une collectivité était le budget de l'eau. Il y avait beaucoup de recettes qu'on pouvait dépenser pour investir. On était subventionné par l'Europe, l'État, la Région, le Département, et par les agences de l'eau. C'étaient les heures glorieuses du développement et de l'aménagement. On a tellement bien fait les choses qu'on sait que l'eau vient du robinet, mais on n'en sait pas plus. C'est déjà un problème. On ne sait plus si elle vient d'une fontaine, d'une source, d'un forage, d'une nappe phréatique ou d'une rivière. C'est quand même un vrai sujet parce qu'on ne sait plus de quoi on parle. On ne sait même plus ce que sont un fleuve, un bassin versant, un grand cycle de l'eau. Sur l'argent distribué par les agences, il est intéressant de constater qu'on est passé d'investissement sur l'assainissement à de nouveaux objets comme les luttes contre les pollutions diffuses, notamment agricoles, la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations), la restauration des milieux aquatiques. On s'est rendu compte que l'eau se dégradait et comme les agences de l'eau avaient un peu d'argent, les pouvoirs publics les ont sollicitées pour financer ces actions.

Le bassin Loire-Bretagne traverse plusieurs régions et une trentaine de départements. On a parfois utilisé les fleuves pour séparer les régions, les départements, les communes. On a moins utilisé

l'hydrographie pour relier les hommes que pour les séparer. C'est une des vraies difficultés de cette politique car le bassin versant n'a aucune légitimité politique. Je vais vous raconter un peu ce qui s'est passé au cours des étés 2022 et 2023 en Auvergne-Rhône-Alpes sur la plaine de Limagne, plaine très agricole et très intensive, ancienne zone humide au pied du Massif-Central, que le Président Giscard d'Estaing surnommait le château d'eau de la France. Elle subit une perte d'eau de 30%. La plaine de Limagne s'assèche et les rendements chutent. L'agglomération de Clermont-Ferrand est quasiment en difficulté pour l'alimentation en eau potable. Pour la centrale nucléaire sur la Loire, à l'été 2022, s'est posée la question du ralentissement des réacteurs devant les difficultés de refroidissement. À Nantes -600 000 habitants- on a failli couper l'eau potable parce que le biseau salé rentrait dans l'estuaire face au manque d'eau douce à pousser. La production de pommes de terre en Bretagne connaît une baisse de 40%, et celle de haricots verts de 50%. De même pour les huîtres et les moules sur le littoral breton, avec une baisse de 15% pour les moules et de 20% pour les huîtres en raison de l'insuffisance d'eau saumâtre sur le littoral. Il y a eu un vrai choc. La Loire, plus grand fleuve métropolitain, se trouvait en difficulté. *On connaissait les sujets de qualité et on découvre maintenant les sujets de quantité.* Les premières réactions ont été : « *je veux garder mon eau* », montrant des réflexes surprenants de la part d'acteurs économiques et de collectivités. Ce n'est pas la quantité d'eau qui tombe qui est en cause, mais la quantité de pluie efficace. Cela conduit à *interroger et découvrir les usages*, que ce soit pour développer l'agriculture, l'énergie, la production d'eau potable, les industries. Finalement, la question de l'eau est assez simple : il pleut ou il neige, elle se stocke ou pas, elle ruisselle, elle s'infiltre, elle s'écoule et elle se jette. La *carte géologique* est essentielle pour comprendre ce qui permet de stocker ou pas l'eau. Le Massif armoricain et le Massif central sont les espaces de plus faible stockage, puisque la roche y est très dure et que les nappes phréatiques sont peu abondantes. C'est la raison pour laquelle, en Bretagne, 80% de l'eau qu'on utilise est de l'eau de surface et 20% de l'eau souterraine. Ailleurs en France, c'est l'inverse : 80% de l'eau que l'on utilise, quels que soient les usages, vient des nappes phréatiques et 20% des rivières. Les débits sont aussi très influencés par la géologie. Quand il pleut, l'eau ruisselle beaucoup et s'infiltre peu. Il y a des quantités d'eau parfois très importantes. À l'inverse, dès qu'il arrête de pleuvoir, les cours d'eau sont en souffrance.



Concernant la Bretagne, celle-ci est constituée de 21 bassins hydrographiques. En Bretagne, les fleuves sont principalement nord-sud, avec la partie nord qui se jette dans la Manche et la partie sud qui se jette dans l'Océan Atlantique. Mais la Bretagne est intéressante parce que toute l'eau qui tombe en Bretagne s'écoule en Bretagne, s'infiltre en Bretagne et se jette en Bretagne. Donc, il faut qu'il pleuve. En Bretagne, la pluie vient de l'ouest et traverse la Bretagne. La pluviométrie est importante puisqu'on peut atteindre jusqu'à 1m50 dans le Finistère. À Rennes, il y a 600 millimètres, et c'est toujours la Bretagne. Les 21 fleuves représentent donc 21 entités hydrographiques totalement indépendantes. La pluie est la même, elle tombe, elle se disperse, soit elle va au nord, soit elle va au sud, et elle se jette dans nos estuaires. Sur nos 21 unités hydrographiques, la Vilaine est la plus grande et couvre quasiment 30% de la Bretagne. Ce sont sinon de petites unités hydrographiques,



toutes organisées autour d'un SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux). Ce n'est pas la quantité d'eau en Bretagne qui pose un problème ; on a ce qu'il faut. Les climatologues nous disent qu'on aura sans doute la chance d'avoir une quantité d'eau importante qui tombe, mais on aura plus d'inondations et plus de sécheresses. *Or, c'est la pluie efficace qui compte, celle que l'on peut stocker dans les sols et dans les sous-sols.* À l'été 2022, par exemple, les 4 départements bretons souffraient de sécheresse. En décembre 2022, les 4 départements en Bretagne étaient en arrêt sécheresse et en janvier 2023, le Finistère était en arrêt inondation.

L'état des masses d'eau est un autre indicateur pour aborder cette question, fonctionnant sur les paramètres de la Directive cadre européenne. Globalement, en Loire-Bretagne, on a un peu moins de 30% des masses d'eau conformes. Ça veut dire que 70% des masses d'eau sont non conformes. Il y a plus de 10 ans, l'objectif des agences de l'eau était *d'avoir la conformité pour 2024.* C'est intéressant de regarder la géographie de ce chiffre en Bretagne. Globalement, 30% des masses d'eau sont conformes. Dans le Finistère, 70% des masses d'eau sont conformes, contre 2% en Ille-et-Vilaine et 11% en Pays de la Loire. Ceux qui connaissent la Bretagne savent pourtant que les sujets agricoles sont surtout à l'Ouest. Il faut remettre cela en lien avec la pluviométrie : plus il pleut, plus cela dilue, plus les capacités d'épuration sont grandes. L'eau est de qualité quand elle tombe, mais si elle arrive dégradée dans les estuaires, par des pollutions plastiques, des pollutions médicamenteuses, des pollutions agricoles, des algues vertes, des pollutions bactériologiques..., c'est de la responsabilité pleine et entière des Bretons et des Bretonnes qui habitent sur le bassin versant, et de personne d'autre. Ce sont le développement économique et l'aménagement du territoire qui font la qualité de l'eau des rivières. *C'est donc la façon dont on va aménager le territoire qui va faire la qualité de l'eau des fleuves.* Dès lors, plus vous allez toucher le bocage, supprimer les zones humides, accélérer les ruissellements, plus ça va aller vite. On en était arrivé à cacher les fleuves et les écoulements, à les canaliser pour que ça aille encore plus vite. *Il ne faut pas s'étonner que les sols infiltrent peu !*

Les Comités de bassins ont deux compétences : voter un SDAGE et voter des programmes d'intervention. On a voté un SDAGE extraordinaire ; on y parle de beaucoup de choses. Pourtant, personne ne peut le lire ; personne, à part les experts, ne comprend. On ne sait plus parler à nos concitoyens de ce sujet. Lors de la rédaction du SDAGE, chaque partie prenante venait avec ses spécialistes, portant une analyse technique et spécifique. *Les élus ne suivent plus et ne viennent plus, laissant la question aux seuls techniciens.* Je pense que c'est un vrai drame. Quand on parle de ces sujets, assez simples, on a du mal à se faire comprendre. On a donc voté le SDAGE et il est parti pour examen à l'Autorité environnementale. Cette autorité *a félicité la qualité du document mais lui a reproché de ne pas avoir parlé aux Régions* (et tout particulièrement parlé de leurs Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires). C'est dommage, car les Régions ont la charge du développement économique et de l'aménagement du territoire, surtout après vous avoir dit que ce sont le développement économique et l'aménagement du territoire qui font la qualité des fleuves. Par curiosité, je suis allé voir l'avis de l'Autorité environnementale sur le SRADDET des Régions. De même, l'Autorité environnementale a regretté que le SRADDET ne parle pas au SDAGE. *Donc, personne ne se parle et tout le monde planifie de son côté.*

On a fait de la politique de l'eau une politique sectorielle, alors que c'est une politique qui intègre toutes les autres politiques. On a fait de la question environnementale une question spécifique, alors qu'elle est au cœur de tous les sujets. J'ai été Vice-président de la région pendant 17 ans. J'étais souvent le dernier à parler parce que je devais parler de contraintes, de choses qui fâchent, alors que ce devrait être le sujet premier. Quand il y a eu la sécheresse, certains maires ont dit qu'on ne pouvait plus construire, du fait de l'absence d'eau, ou d'autres du fait de la saturation des capacités épuratoires. En Bretagne, une entreprise voulait créer 600 emplois pour faire des brioches à l'international. Il y a eu une opposition très forte, empêchant cette installation du fait de l'absence d'eau. L'entreprise qui voulait s'installer devait utiliser autour de 200 000 m³ d'eau par an. On a pu laisser croire, à un moment donné, qu'on allait envoyer de l'eau par un tuyau, parce qu'en Bretagne, l'eau vient de l'Ouest. Mais les gens de l'Ouest ont dit : « au lieu de vous envoyer l'eau, vous nous

envoyez les emplois ! ». Le débit de la Vilaine, en période d'étiage, correspond au débit des stations d'épuration de Rennes Métropole et de Redon. Donc, si vous retirez le rejet pour faire de la *réutilisation*, vous n'avez plus d'eau dans la Vilaine !

Aujourd'hui, la question environnementale est centrale pour ces enjeux de développement économique et d'aménagement. Au moment d'écrire le SRADDET en Bretagne, il y a eu une tension entre les plus grandes capacités de développement qui sont à l'Ouest et le développement naturel qui se fait à l'Est. *La question de l'eau va devenir une question centrale*. Pour avoir vécu Sainte-Soline de près, en ayant organisé une médiation, je vois qu'on ne peut pas continuer à fonctionner les uns sans les autres. Les gens commencent à comprendre qu'il *s'agit de bien commun, de collectif et de vivre ensemble*.

Sylvain Boucher

Je commencerai par rappeler ce qu'a été l'histoire de l'eau. L'eau que l'on boit actuellement, c'est l'eau que buvaient les dinosaures il y a 10 millions d'années. Il n'y en a pas plus ou moins sur Terre. Elle est dans un système fermé qui subit des contraintes thermodynamiques. La machine s'est emballée et connaît aujourd'hui des cycles différents. Il y a une formule que j'aime bien : *« la France est autosuffisante en eau... en moyenne »*. *De temps en temps, il y en a trop. Souvent, il n'y en a pas assez*. Quand il y en a trop, on ne peut plus la retenir, tellement les sols ont été perturbés et tellement les équipements qui sont nécessaires n'ont pas été prévus.

La politique de l'eau en France a commencé par une problématique sanitaire, en 1870, par la nécessité de trouver une solution pour que les salariés travaillant dans les usines, nécessaires avec l'industrialisation du pays, ne soient pas souvent malades par des épidémies de choléras. *C'était d'abord une politique sanitaire*, qui visait à apporter de l'eau potable dans chaque foyer. On pouvait imaginer dès le début que cela allait déclencher le rejet d'eaux usées. Or, il a fallu d'abord constater que les eaux usées existaient et qu'elles allaient créer un problème pour que se déclenche une politique de traitement des eaux usées. Et il a fallu constater que les industriels, en se développant utilisaient de l'eau, pour se rendre compte que le rejet des eaux industrielles était des rejets d'eau polluante ! *Cela a donc conduit aux politiques de traitement des déchets industriels*. On en est arrivé à devoir constater une situation pour la prendre en charge et la traiter alors qu'elle était globalement assez largement anticipable ! Par ailleurs, le cycle de l'eau est planétaire. Son usage se fait à l'échelle d'un bassin, mais l'eau qui arrive dans un bassin est le résultat de phénomènes planétaires. Quand vous regardez l'état hydrique des sols en partant de l'Ouest vers l'Est, vous verrez que le degré d'hydrométrie baisse au fur et à mesure parce que les grands cycles partent de l'Ouest pour aller vers l'Est. Donc l'eau est rare dans l'Est, mais abondante dans l'Ouest. En France, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Belgique, en Suisse, en Autriche, il n'y a pas de problème d'eau, en moyenne. En France, selon les chiffres moyens du cycle de l'eau, il y a 512 milliards de mètres cubes de pluie ou de neige. Nous en consommons 6 milliards sans les restituer, soit un peu plus d'1%. Mais avec une machine climatique emballée, ce 1% est porteur de sens !

Il faut reconstituer cette logique du vivre ensemble que Thierry évoquait, parce que l'eau est au cœur de tout, de la vie de la cité, par notre consommation de tous les jours. *En effet, 150 litres sont consommés par jour par habitant en moyenne en France, pour différents usages. Parmi eux, seuls 30%*



nécessitent de l'eau potable. Vous n'avez pas besoin d'eau potable pour les sanitaires ou pour une machine à laver. Vous avez besoin d'eau pour vous nourrir ; c'est la problématique agri-agroalimentaire. Pour produire, pour transformer, pour avoir des emplois, il faut de l'eau. Une entreprise, quelle qu'elle soit, nécessite de l'eau, qu'elle produise des vêtements, des téléphones portables ou du papier. Or, un territoire, pour trouver son équilibre, a besoin d'habitat et de vie sociale mais aussi d'emplois et de nourriture. *La première grande leçon que l'on redécouvre actuellement, c'est que l'eau est au cœur de tout et participe à un équilibre global qui se fait dans un monde qui est fini, dont nous touchons les limites.* Cela nécessite de reprendre les choses différemment. Le problème ne se trouve pas dans les compétences ou la technicité. La France a l'avantage d'avoir créé ce qu'on appelle l'Ecole française de l'eau, reconnue au niveau international, y compris par les États-Unis qui viennent chercher des idées en France. Il nous manque en revanche la capacité à mettre en œuvre ces compétences et ces techniques dans une logique où le tissu collectif pourrait se reconstituer. Dans ce tissu collectif, il y a un énorme problème d'éducation. Je suis né à la campagne ; j'ai vu l'arrivée de l'adduction d'eau potable chez certains de mes voisins et je sais ce que cela signifie. Quand je pose la question à mon fils qui a 18 ans, il ne sait pas. Il y a donc un problème d'éducation, mais aussi de compréhension : *la connaissance du petit cycle de production d'eau amène ensuite à la compréhension du grand cycle.*

Face à ce qui s'est passé ces dernières années, comment construire le schéma de confiance permettant le partage de l'information avec l'objectivité nécessaire pour ouvrir un vrai débat ? Il existe des données. Le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) en a ; beaucoup de laboratoires en ont ; les entreprises et les collectivités ont également des données. *Mais, comment partager ces données pour qu'elles s'inscrivent dans un système de confiance qui les rende objectivables pour définir une politique à l'échelle d'un territoire ?* L'eau est aussi un élément constitutif du cycle de la santé. En effet, la qualité des stocks d'eau n'est pas bonne du fait de polluants historiques que l'on connaît (les phosphates, les phosphites), mais aussi de l'apparition de nouveaux polluants, issus de l'évolution de nos pratiques sanitaires, agricoles, industrielles (les PFAS, les fongicides, les pesticides, les résidus médicamenteux, etc.). Ainsi le développement de la pratique ambulatoire de la médecine depuis une vingtaine d'années a entraîné le relâchement de produits médicamenteux dans les systèmes d'assainissement. Or, les exigences de la loi n'incorporent pas le traitement de ces produits-là.

Les solutions, les technologies existent. La science en matière d'eau est plutôt avancée. Mais il faut agencer les briques dans le bon ordre. Cela passe par la construction d'un schéma de confiance, mais aussi par *la structuration d'une logique de planification. Cette planification est aussi bien à l'échelle des territoires qu'au niveau de l'interface entre les domaines qui interagissent à l'échelle d'un territoire.* A l'échelle d'un logement, il existe des technologies pour agir sur les pratiques individuelles. Par exemple, deux entreprises en France ont mis au point des systèmes de douche à recyclage. Vous remplissez un réservoir ; l'eau est ensuite récupérée, traitée, filtrée. Cette technologie a été refusée par les autorités sanitaires françaises en raison d'un risque de possible résidu de biochimie dans l'eau. Or, c'est la biochimie de la personne qui a pris sa douche ! À l'échelle du bâtiment, les eaux utilisées peuvent aussi être récupérées. Elles peuvent être stockées, traitées, réutilisées. Dans la remise à niveau de la plateforme Orly 3, ADP (Aéroports de Paris) a mis en place un système de récupération d'eau et de retraitement d'eau. Il récupère chaque année 220 000 m³ d'eau sur les pistes qu'il stocke, traite et utilise pour les sanitaires. Donc, c'est faisable et cela a déjà été fait. À l'échelle du quartier, vous pouvez construire les mêmes scénarios. Vous pouvez même aller encore plus loin en construisant des scénarios réincorporant l'eau de pluie qui est aussi un gisement d'usage. Vous pouvez, par exemple, récupérer l'eau de pluie dans les jardins publics. Aux échelles de la ville puis du territoire, il en est de même. À chaque échelle, un scénario peut se construire et c'est *la juxtaposition de ces scénarios qui débouche sur une politique d'usage de l'eau permettant de créer du développement économique ou de maîtriser son habitat.* Par exemple, la Métropole de Nice a engagé une réflexion

depuis deux ans en partant de l'inventaire de l'ensemble de ses ressources en eau, y compris la *REUSE*⁴ (réutilisation des eaux usées traitées), en examinant les potentialités de développement secteur géographique par secteur géographique. Mais il a fallu convaincre car les passages à l'acte ne sont pas nécessairement acquis.

Je voudrais également rappeler ce qui se fait à l'international. En Namibie, une ville comme Windhoek de plus de 400 000 habitants, située au milieu du désert, n'a aucune ressource en eau. L'eau utilisée vient donc de la REUSE. De même, Israël réutilise 80% de son eau, depuis le début. Israël n'aurait jamais pu se développer sans cette politique. C'est une politique centrale pour eux, avec une démarche de *planification sur la production et la répartition de l'eau* et le développement à la fois économique et agricole qui ne peut se faire dans le pays à partir de la ressource disponible. Une autorisation pour une entreprise est donnée avec une quantité d'eau précise qu'elle pourra utiliser, sous peine de pénalité. L'Espagne a aussi été confrontée à la rareté d'eau. Les Espagnols ont réglé cette rareté avec des solutions de partage mais aussi avec des solutions de production d'eau potable à partir d'eau de mer. Mais cette solution a des conséquences négatives puisque cette production d'eau potable conduit à augmenter potentiellement la salinité locale avec un effet environnemental évident. Ils ont néanmoins engagé une démarche de gestion concertée des ressources et des usages, *interrogeant les moyens nécessaires pour amener les demandeurs d'eau à construire des logiques de partage et de priorisation d'usages*. Cela permet d'enclencher une démarche vertueuse de meilleure définition de l'eau utile que je consomme, en y associant une démarche d'efficacité. Il s'agit là d'une démarche beaucoup plus intégrée et systématique sur le fonctionnement du cycle de l'eau par la construction de scénarios d'usage de l'eau à chaque échelle territoriale.

Je termine en insistant sur le fait que la quantité d'eau sur terre est toujours la même. Seul le cycle thermodynamique de cette eau a changé : les années avec de l'eau au bon moment et en quantité suffisante sont plus rares. Dans les Pyrénées-Orientales, il n'y a pas d'eau parce qu'il n'y a pas de neige dans les Pyrénées depuis deux ans et les nappes phréatiques ont été ponctionnées. Dans le nord de la France, en revanche, il a beaucoup plu. Les sols étant secs, il n'y a pas eu de transfert dans le sous-sol ou il a été très lent. Cela a conduit à un ruissellement très rapide vers la côte. *Il faut donc restaurer le fonctionnement naturel du sol ; il faut restaurer les milieux humides qui avaient cette capacité de diffuser l'eau dans les nappes phréatiques ; il faut restaurer de bonnes pratiques agricoles pour que le sillon soit en travers de la pente et non dans le sens de la pente, etc.* Ce sont des pratiques de bon sens qui ont été malheureusement au fil du temps oubliées.

Débat avec la salle

Thibault Ségur, Mouvement des Villes et Territoires en Transition

Je voulais demander à Thierry s'il connaissait le concept de bio-régions qui invite à la gestion écologique des régions en travaillant sur les bassins versants. Sylvain, vous avez parlé de technique, d'eau utile et non utile. Réfléchissez-vous aujourd'hui à la mise en place de solutions comme les toilettes sèches ?

Philippe Schmit, Urba demain

Concernant la rétention de l'eau à la parcelle, au bâtiment, je ne suis pas certain que vous soyez exactement sur la même longueur d'onde. Je déduis des propos de Thierry que ce peut être une fausse bonne idée quand on pense justement à l'étiage de la Vilaine qui correspond au volume qui sort

des stations d'épuration. En même temps, Sylvain, vous en faites plutôt un projet. Êtes-vous en phase sur cette démarche très promue de rétention de l'eau à la parcelle ?

Jean-Pierre Duport, ancien délégué à l'aménagement du territoire

Il faudra revenir un jour sur la question de la prévention des risques d'inondation. C'est un point sur lequel j'ai été particulièrement sensibilisé pour avoir fait le premier PPRI (Plan de prévention du risque inondation) d'Île-de-France mais je pense que c'est aussi une question sur laquelle, en matière de gestion de l'eau, il faudra qu'on revienne. Vous avez dit que la France était un bon exemple en matière de gestion de l'eau. Quels seraient pour vous les bons exemples de gestion de l'eau dans l'ensemble des pays avec lesquels vous avez pu être en relation ?

Jean-Michel Bruneau, Cercle pour l'aménagement du territoire

Comment s'articulent les comités de bassins et les commissions locales de l'eau ?

Paulette Pommier, Cercle pour l'aménagement du territoire

Face aux tensions liées à l'accès à l'eau, et qui vont se généraliser du fait des inondations et des sécheresses de plus en plus graves, pensez-vous que ces comités soient aujourd'hui la bonne réponse ? N'ont-ils pas vocation à être réformés ? J'ai l'impression que ce sont des structures très éloignées des personnes et qu'elles ne permettent pas vraiment le dialogue et le partage. Par ailleurs, un adhérent du Cercle qui n'a pu se déplacer m'a chargée d'une question sur les « aqueducs » en référence au modèle israélien. Pourquoi n'utilisons-nous pas cette solution en France ?

M.

Dispose-t-on des moyens et de données pour construire des scénarios adaptés aux bassins, permettant de distinguer les eaux recyclables et non recyclables, c'est à dire de refaire un scénario de modélisation globale afin de définir les travaux à réaliser et la gouvernance adaptée ?

Jordi Delepine, délégué général de La Seine en partage

J'ai noté deux choses en vous écoutant. Tout d'abord, une démobilisation des élus qui sont absents de réunions trop techniques. On a très envie de remobiliser les élus au sein de notre association, même VNF et HAROPA se plaignent de cette absence, mais ils n'invitent que les techniciens responsables d'un sujet pointu à un moment donné. Sur le sujet de l'information et de l'éducation, on organise « Jeunes en Seine », qui nous permet de réunir des jeunes autour des élus, notamment dans les opérations « Berges Saines ». Il est intéressant de faire de ces jeunes un relais d'une éducation à reproduire dans les écoles. Dernier sujet, concrètement, au niveau des règles techniques, comment peut-on faire en sorte que, si on a besoin que 30% d'eau potable on n'envoie que 30% d'eau potable et qu'on ait une autre eau dans nos chasses d'eau, dans le lavage de nos bateaux, de nos voitures, de l'arrosage de nos jardins etc. ?

Thierry Burlot

Le président du comité de bassin n'est pas le président du conseil d'administration de l'agence de l'eau. Il ne fait même pas partie de l'agence de l'eau ! L'État s'est senti en 1964 suffisamment fort pour envisager de tout faire tout seul. Je suis certain, qu'aujourd'hui, il ne peut pas faire tout seul ! *Il faut donc repenser la gouvernance et penser la décentralisation des sujets dans les bassins hydrographiques.* Évidemment, plus on est proche du territoire, plus on sait ce qui s'y passe. Il faut qu'on imagine une *cogestion avec l'État* parce qu'on a besoin d'un État fort et on a besoin de territoires

décentralisés autour d'une gouvernance de l'eau, avec des vrais moyens. Encore faut-il que le périmètre hydrographique soit une réalité, parce que vous avez bien compris que ce sont les efforts de l'amont qui vont profiter à l'aval. Les inondations ne se gèrent pas à l'aval mais à l'amont. Si vous demandez aux territoires situés en amont d'investir pour des zones humides, du bocage pour des bienfaits situés en aval, ça ne va pas marcher. Il faut inventer des solidarités amont-aval, mais aussi ville-campagne parce que l'eau est produite dans les territoires ruraux. *Je plaide pour une grande réflexion autour du financement du grand cycle de l'eau.* On va réussir à régler les enjeux du petit cycle de l'eau, notamment d'un point de vue technique. Pour le grand cycle, on fait face aujourd'hui aux *refus croissant des assurances de couvrir les coûts des inondations et d'autres catastrophes.* De même, la GEMAPI a été cachée derrière la loi sur les métropoles car on ne savait pas comment faire. Qui paye ? Il va falloir qu'on repense le grand cycle de l'eau, son financement et sa gouvernance, qu'on réfléchisse aux solidarités. Quand on ira voir demain le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour lui demander de faire des efforts pour protéger Nantes, il faudra de bons arguments !

Aujourd'hui, tout est fait pour encourager les mauvaises pratiques. Plus vous artificialisez, plus vous bétonnez, plus vous impactez la biodiversité, plus vous êtes aidé ! Pour les communes, lorsqu'elles construisent, elles ont de la fiscalité, de nouveaux habitants, des richesses. Prenons l'exemple de deux terrains : le premier est constructible, le deuxième est une zone humide. Ce dernier ne vaut rien pour le propriétaire, pour l'exploitant ou pour la commune alors que le premier va participer au développement de la commune. Celui qui impacte la biodiversité sera très bénéficiaire en vendant son terrain quand celui qui va préserver la biodiversité n'aura droit à rien ! L'eau est peut-être l'élément naturel le plus dérégulé et le plus visible pour nos concitoyens. L'impact des sécheresses a été fort car on se croyait à l'abri de tout cela. Dès lors, que nous reste-t-il en partage ? Il y a une cristallisation autour de ce sujet car ce sont nos biens communs qui sont en cause. Le fleuve est aussi une ambition culturelle, un savoir vivre ensemble.

Je suis totalement d'accord Sylvain quand il dit qu'il ne nous manque pas de technique ou de connaissance. Je rajouterai qu'il nous manque du politique.

Sylvain Boucher

La Reuse n'est pas une solution absolue. C'est une solution qui existe et je pense qu'il faut l'utiliser. Elle n'est pas antinomique d'autres. Il faut simplement voir dans quel contexte elle est utilisée et comment est *construite la vision programmatique du partage de l'eau.* Ne pas faire de Reuse en littoral, c'est assassin ! L'Atlantique et la Méditerranée n'ont pas besoin de soutien d'étiage. Laisser partir de l'eau potable, ou quasi potable en Méditerranée et dans l'Atlantique alors qu'il y a des besoins d'eau à proximité, y compris pour le maintien de la biodiversité, c'est rater des occasions exceptionnelles ! Faire de la Reuse à l'intérieur des terres se regarde différemment. En effet, le cycle de l'eau sur le sol, dans la parcelle a été oublié. On a laissé des sols s'assécher et on a détruit des espaces humides qui avaient une fonction de stockage et de transfert d'eau dans les masses souterraines. On constate maintenant que les nappes se rechargent lentement et on se demande pourquoi. Tous les orifices qui permettaient de remplir les nappes phréatiques ont été fermés. En France, certains secteurs ont vu leur sol s'affaisser de plusieurs dizaines de centimètres parce que les nappes phréatiques étaient vides ! En se tassant, le sol a perdu une capacité de stockage qui ne se reconstituera plus.

Le système est complexe mais c'est nous qui le rendons compliqué du fait de notre approche au quotidien. Il nous faut donc du *politique au sens du partage, de lieux de rencontres, de débats, de connaissances.*

Compte rendu réalisé par Thibaud Bages